

POLLUTION – LA SECURITE DES PLATES-FORMES PETROLIERES REMISE EN CAUSE



La marée noire qui frappe depuis deux semaines les Etats-Unis remet gravement en cause la sécurité des plates-formes pétrolières. Le renforcement constant des normes et contrôles de sécurité dans l'univers pétrolier depuis l'explosion de la plateforme Piper Alpha en juillet 1988 s'avère en effet insuffisant. A ce jour, les plates-formes de forage, qui ont une durée de vie d'au moins vingt ans, sont inspectées et homologuées par de grandes sociétés de certification tous les cinq ans. Elles sont alors placées en cale sèche pour y subir des opérations de carénage et de contrôle, et doivent obéir à des règles supplémentaires lorsqu'elles se situent dans les eaux territoriales d'un pays.

Néanmoins, en dépit du fait que la consigne « *Safety first* » (sûreté d'abord) est le mot d'ordre des équipes de forage et souvent affichée en grosses lettres sur les parois des plates-formes, il demeure un facteur humain que les contraintes de rentabilité financière peuvent aggraver. Pressés par des impératifs de rentabilité forte (la production mondiale quotidienne de barils de brut devrait passer de 85 à 100 millions d'ici 2030 pour pouvoir satisfaire la demande), les ingénieurs de l'industrie pétrolière repoussent les limites de la science et travaillent dans des conditions techniques de plus en plus extrêmes, notamment en forant de plus en plus profondément. Telle est précisément la cause du désastre écologique qui se déroule actuellement : confrontés aux conditions qui prévalent par 1500 mètres de fond, les secouristes ont les plus grandes difficultés à arrêter l'écoulement des 11 millions de litres de brut à déplorer à ce jour.

Alors que le secrétaire américain à l'intérieur a annoncé la mise en place d'une commission spéciale chargée « *d'examiner attentivement toutes les questions que soulève ce désastre* », un nouveau renforcement de la réglementation technique pour la production pétrolière en eaux profondes est attendu. L'Europe devrait dans le même temps réformer la surveillance de ses plates-formes implantées en mer du Nord, mais ces dernières sont d'ores et déjà soumises à des études d'impact environnemental rigoureuses et l'Union Européenne interdit par ailleurs le forage à plus de 1500 mètres de profondeur.

BARRAGES EN AFRIQUE - CONTROVERSES SUR LEUR CONSTRUCTION



L'Afrique reste sous-équipée en barrages,

hydrauliques malgré les grandes réalisations sur la Volta, le Nil, le Zambèze ou la Sanaga. La Chine est en train de financer et de construire la plupart des nouveaux barrages, dans l'espoir de récupérer des avantages économiques et géostratégiques. International Rivers, une association qui milite contre les barrages, admet cependant que la Chine s'est mise à l'écologie. Elle a refusé la construction d'un ouvrage au Gabon en raison de ses conséquences sur l'environnement. Sur le continent il subsiste des difficultés techniques car les précipitations sont irrégulières et donc difficiles à prévoir et les changements climatiques ne vont pas les améliorer. A cela s'ajoute des conflits politiques entre états (l'Ethiopie et l'Egypte sont à nouveau en conflit sur la façon de partager les eaux du Nil), ou entre les populations d'un même état comme en Ethiopie qui veut devenir le « château d'eau de l'Afrique ».

CLIMAT – LES EFFETS DU VOLCANISME ISLANDAIS



Le volcan islandais Eyjafjöll, dont l'activité a repris au mois de mars et la première grande éruption est survenue le 15 avril dernier, continue à rejeter des cendres qui menacent diverses activités, dont le trafic aérien.

En effet, l'impact économique de l'éruption est indéniable. Représentant 3% en volume du commerce international de marchandises, le transport aérien en représente de 40 à 50% en valeur.

Cinq jours d'immobilisation totale de l'aviation ont d'ores et déjà provoqué des pertes qui se chiffrent à 140 millions d'euros par jour pour les compagnies aériennes. Or des millions d'emplois dépendent de l'aviation. "En France, 15 emplois et plus gravitent autour de chaque emploi dépendant directement du secteur", explique Jean Bresson, directeur des études et de la recherche à l'Ecole nationale de l'aviation civile (Enac).

L'impact environnemental de cette éruption volcanique peut également être interrogé. Si les premières études révèlent que la qualité de l'air en Europe n'a pas été altérée par ce phénomène, il demeure que les plus importantes éruptions ont eu par le passé des conséquences variables mais identifiables sur le climat. La possibilité d'une baisse de la température de l'hémisphère Nord (Europe et Amérique du Nord) dans les mois à venir n'est dès lors pas à exclure.

CONCURRENCE – SEPARATION SUR LE MARCHÉ DE L'EAU

Les groupes Veolia Environnement et Suez Environnement ont procédé à la séparation définitive de leurs filiales respectives : Compagnie générale des Eaux et Lyonnaise des eaux, afin de faire cesser une « *situation de position dominante collective* » que le Conseil de la Concurrence avait condamnée en 2002. Ces deux filiales étaient en effet historiquement associées dans une dizaine de sociétés de distribution d'eau détenues côte à côte par les deux groupes concurrents.

Cette séparation consommée pourrait avoir des répercussions importantes alors qu'une partie des contrats traités conjointement arrivent à échéance. Ainsi en est-il du contrat d'assainissement de Marseille qui sera remis en jeu en 2012, celui de la distribution d'eau en 2013, suivi par Versailles en 2014 puis Lille en 2015. La Lyonnaise des Eaux cherchera probablement à rattraper une partie de son retard dans la distribution des parts de marché (39% pour Veolia et 19% pour Suez), alors que d'autres groupes tels Saur, Derichebourg voire Pizzorno cherchent déjà à renforcer leurs positions ou à entrer sur le marché français de l'eau.



**POLLUTION – LA CIJ REFUSE LE DEMANTELEMENT D'UNE USINE URUGUAYENNE****Cour internationale de justice (CIJ), 20 avril 2010, Rg 135 :**

Saisie en 2006 par l'Argentine, la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye a débouté Buenos Aires de sa demande de démantèlement d'une usine uruguayenne de pâte à papier construite sans concertation au bord du fleuve Uruguay qui forme la frontière entre les deux pays.

La Cour a estimé que les éléments de preuve versés au dossier n'établissent pas de manière concluante une pollution du fleuve depuis le démarrage de l'activité de cette usine. Cependant, l'arrêt retient que l'Uruguay n'a pas informé, négocié ni notifié au préalable à l'Argentine la construction de l'usine, alors qu'elle en avait l'obligation selon un traité passé en 1975 entre les deux Etats.. Mais la Cour estime que le démantèlement de l'usine ne saurait constituer une « forme de réparation appropriée ».

RISQUE DE MALADIE - FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR**Tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS) de Bourg-en-Bresse, 10 mai 2010 :**

Un ouvrier spécialisé dans l'épandage du bitume avait contracté, en 2006, un cancer de la peau sur le visage. Ce cancer avait conduit à son décès après d'atroces souffrances.

Le tribunal a conclu à la faute inexcusable de l'employeur Eurovia qui a exposé ses salariés à un risque. Ce risque découle que la conjonction de projections, voire d'inhalations, du bitume avec les UV favorisait, soit le risque né des UV, soit le risque né du bitume.

La société de travaux routiers avait argumenté que ni le bitume, ni ses fumées ne sont classés comme cancérigènes, selon la classification CMR (Cancérigène, Mutagène ou Reprotoxique) établie sous l'autorité de la Commission Européenne. La cause du cancer de l'employé serait due « à une exposition prolongée au soleil ». Eurovia a fait appel.



83 lycées couverts de panneaux photovoltaïques, telle est la performance réalisée par les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées d'ici 2012 à 2013. Afin d'inciter les opérateurs à un fort développement du photovoltaïque, ces régions ont contracté avec plusieurs entreprises locales pour définir un projet dont la puissance installée devrait être de 20 MWc, pour une production d'environ 25 GWh par an. Ces collectivités n'engagent aucune dépense publique, l'investissement étant financé par les entreprises rémunérées par la vente de l'électricité produite, et devraient même percevoir une redevance annuelle d'environ un million d'euros

**NUCLEAIRE – DE L'URANIUM EXTRAIT DES CENTRALES A CHARBON**

L'une des antennes des promoteurs de l'énergie nucléaire est que les centrales classiques au charbon libèrent plus de radioactivité dans l'environnement que les centrales nucléaires. En effet, la cendre issue de la combustion du charbon contient des éléments radioactifs, notamment de l'uranium et du thorium. Sparton, une entreprise canadienne, vient de conclure un contrat avec le China National Nuclear Corporation (CNNC), qui opère les centrales nucléaires de Chine, pour retraiter les cendres émises par les centrales électriques à charbon. Le prix de revient pourrait être inférieur à 77 dollars le kilo, contre un prix de marché actuel de 90. D'ailleurs, quel qu'en soit le prix, le mot d'ordre en Chine est d'obtenir de l'uranium par tous les moyens, comme par exemple à partir de fertilisants agricoles. Dans le même sens, le Japon et l'Inde testent actuellement l'extraction de l'uranium à partir de l'eau de mer. Cette course à l'uranium n'aura-t-elle partout que des visées civiles ?

**SECURITE – LA SECURITE ROUTIERE AU SECOURS DE L'ECONOMIE D'ENERGIE**

Depuis 2007, le vol de câbles électriques a supprimé l'éclairage de nuit sur une portion de l'autoroute A15 au nord ouest de Paris. Trois ans plus tard, la décision vient d'être prise non seulement de ne pas le rétablir, mais encore de le supprimer sur 130 autres kilomètres de voies autoroutières. La raison : une diminution spectaculaire des accidents et de la mortalité sur les autoroutes non éclairées. Les automobilistes se sentant moins en confiance dans le noir seraient enclins à réduire leur vitesse et accroître leur vigilance. Selon le gouvernement, la mesure va de pair avec le Grenelle de l'environnement. La suppression de l'éclairage sur les autoroutes franciliennes permettrait de diminuer de 40 % les dépenses en électricité, soit une économie de 3 millions d'euros. Une expérience comparable a été menée sur l'A16 dans le nord de la France. La Belgique, pourtant pionnière pour l'éclairage de l'ensemble de ses autoroutes, a elle aussi décidé de supprimer l'éclairage sur la portion belge de l'A16.

**EVENEMENT – LE MASTER ESQ A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE SHANGHAI**

La Chine a placé son exposition universelle sous le signe des préoccupations environnementales : "better city, better life". Ceci ne pouvait pas échapper au Conseil Régional d'Ile de France qui a choisi de financer l'envoi de huit étudiants du MESQ chargés de promouvoir la formation en apprentissage à cette exposition. Ces derniers iront dans les deux semaines à venir à la rencontre de divers acteurs du monde économique et de l'enseignement. Ils feront également connaître en Chine les entreprises qui les ont pris en apprentissage. Le Master de droit de l'environnement, de la sécurité et de la qualité dans les entreprises de l'Université de Versailles Saint-Quentin (MESQ) est le seul master en droit de l'environnement fonctionnant en apprentissage. Ce système, très répandu dans les grandes écoles, permet aux étudiants d'acquérir une expérience concrète des réalités et des besoins des entreprises. Il associe une formation pratique en entreprise et un enseignement théorique qui peut être dispensé par un établissement public. Un numéro spécial sera prochainement consacré à cet événement shanghaien.